



**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mesdames et Messieurs

ARNAULT Jacqueline — BON Françoise - BRUNIER Thierry - CAUMONT Joël - COLLIARD Dominique – COLLOMB Daniel - DECORTE Manon – DUNAND François -GROGNIET Jean-Christophe - GROS Claudine – GUYONNET Nathalie – JAY Hélène – KALIAKOUDAS Evelyne - MARTINOT Gabriel - MATHIS Marc – MIBORD Josiane - MORARD Ghislaine – MORIN Jean Yves – POINTET André – RELIER Annie - RICHIER Maryse – ROUX-MOLLARD Alain

**EXCUSES** : M. ROCHAIX Jean-François – M. VORGER Jean-Michel  
-----

**Adoption du compte-rendu du conseil communautaire du 16 septembre 2021**

Le compte-rendu du conseil du 16 septembre 2021 est adopté à l'unanimité.

**Désignation d'un secrétaire de séance**

Le Président informe les membres du Conseil communautaire qu'il convient de désigner un(e) secrétaire de séance pour établir le procès-verbal de séance (Article 2121.15 du Code général des collectivités territoriales(CGCT)).

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la nomination de Madame Ghislaine MORARD à la fonction de secrétaire de séance.

**I. Affaires générales**

**1. Présentation du livre blanc de l'Office de Tourisme de Valmorel et des Vallées d'Aigueblanche**

Le livre blanc a été rédigé afin de permettre aux acteurs (élus et socio-professionnels) de la destination Valmorel de comprendre et assimiler les codes de la marque Valmorel et de gagner en cohérence et en lisibilité pour renforcer cette marque. La présentation est jointe au présent compte-rendu.

La destination Valmorel : 5 sites : Valmorel, Doucy, La Léchère-les-Bains, Nâves, Celliers.

**II. Affaires budgétaires**

**2. Décision modificative n° 4 / Budget principal**

Le Vice-Président en charge des finances présente le projet de décision modificative n°4 nécessaire à ce budget. La décision modificative s'établit comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT				
CHAPITRE	NATURE / FONCTION	DEPENSES	RECETTES	COMMENTAIRES
26	261/020	15 000,00		Capitalisation Société des Eaux Thermales
911	2182/911/020	21 700,00		Véhicules
024	024/01		11 000,00	Vente Maxity
16	1641/020		25 700,00	Emprunt
TOTAL		36 700,00	36 700,00	

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver cette décision modificative.

*La présente délibération est approuvée à l'unanimité.*

### **3. Décision modificative n° 2 / Budget Assainissement**

Le Vice-Président en charge des finances présente le projet de décision modificative n° 2 nécessaire à ce budget. La décision modificative s'établit comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT				
CHAPITRE	NATURE / FONCTION	DEPENSES	RECETTES	COMMENTAIRES
23	2315	-62 140,98 €		REGULARISATION RESEAUX LES EMPTEs
	TOTAL CHAPITRE 23	-62 140,98 €		
45	45812021	62 140,98 €		
	45822021		62 140,98 €	
	TOTAL CHAPITRE 45	62 140,98 €		
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00 €	62 140,98 €	

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver cette décision modificative.

*La présente délibération est approuvée à l'unanimité.*

### **4. Subvention à l'association de Gestion des Foyers Logements du Bassin d'Aigueblanche**

Le Vice-Président en charge des finances propose que soit attribuée une subvention d'un montant de 80 000 € à l'association de Gestion des Foyers Logements du Bassin d'Aigueblanche.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver cette décision modificative.

*La présente délibération est approuvée à l'unanimité.*

## **III. Gestion du personnel**

### **5. Création d'emplois non permanents**

Le vice-président délégué au Personnel informe l'assemblée que suite aux besoins en personnel pour l'année 2021, il est proposé la création des postes d'agents contractuels de droit public à temps complet listés ci-après :

Grade	Article	Motif	Service	Nombre de postes créés	du	au
ETAPS	3-1-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984	Accroissement temporaire d'activité	Centre aquatique	1	21/10/2021	17/12/2021

Il est également proposé la création des postes d'agents contractuels de droit public à temps non-complet listés ci-après :

Grade	Article	Motif	Service	Nombre de postes créés	du	au
ETAPS	3-1-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984	Accroissement saisonnier d'activité	Centre aquatique	1	25/10/2021	7/11/2021
Adjoint du patrimoine	3-1-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984	Accroissement temporaire d'activité	Médiathèque	1	31/10/2021	31/12/2021

*La présente délibération est approuvée à l'unanimité.*

## **6. Adhésion au contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires**

Le Vice-Président délégué au Personnel expose que dans le cadre de la mise en place d'un nouveau contrat d'assurance groupe à adhésion facultative garantissant les risques statutaires des collectivités et établissements publics de la Savoie pour la période 2022-2025, le marché a été attribué au groupement SOFAXIS/CNP.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver la convention d'adhésion et d'assistance administrative à la mise en œuvre du contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires à passer avec le Centre de gestion de la Savoie et d'autoriser le Président à signer la convention précitée avec le Centre de gestion de la Savoie.

*La présente délibération est approuvée à l'unanimité.*

## **Questions diverses**

### Canons à neige

Les canons à neige implantés le long de la crête de Doucy sont désormais opérationnels malgré de nombreux aléas lors des travaux. Il n'y a pas eu de débordements budgétaires concernant ce projet.

### Route de la Biolène

La rénovation de la route de la Biolène est terminée. Malheureusement, un camion de livraison du restaurant d'altitude situé à proximité a emprunté ce chemin et l'a dégradé. Un arrêté sera pris par les communes de La Léchère et des Avanchers-Valmorel pour interdire l'accès aux poids-lourds du 15 octobre au 31 mai de chaque année.

### L'EDF Trail des Vallées d'Aigueblanche

Cet événement a été un franc succès et a rassemblé 629 coureurs et 150 enfants.

Dans le cadre du label « manifestation sportive développement durable », un chèque de 1 232 € a été remis à l'EHPAD de L'Arbé. L'initiative sera reconduite les prochaines éditions, l'association bénéficiaire serait appelée à changer.

### Projet d'auberge de jeunesse sur Valmorel

Le Président informe l'assemblée que le conseil communautaire devra se prononcer prochainement sur la vente à la commune des Avanchers-Valmorel d'un terrain situé au lieu-dit Les Lanchettes pour un projet d'aménagement d'une auberge de jeunesse nouvelle génération. Ce projet, porté par un promoteur immobilier et réunissant notamment un opérateur touristique, constitue une opportunité de création de 350 lits dit chauds.

Le prochain conseil communautaire aura lieu le jeudi 2 décembre 2021.

-----  
**La séance est levée à 20h30**